

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **6e jour de septembre 2016**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Siège #4 - Marcel Bégin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**181-09-2016**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON  
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 6 SEPTEMBRE 2016, TEL QUE LU ET  
PRÉSENTÉ**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er août 2016
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-16
  - 5.2 - Résolution, approbation des révisions budgétaires 2016 de l'OMH Saint-Camille
  - 5.3 - Résolution, colloque des directeurs municipaux, zone Beauce-Côte-Sud
  - 5.4 - Démission de Madame Johanne Faucher, comme administratrice de l'OMH St-Camille, motion de remerciements
  - 5.5 - Résolution, approbation du plan de relance de la MRC des Etchemins
  - 5.6 - Résolution, procédures administratives
- 6 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 6.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglacage), hiver 2016-2017
  - 6.2 - Résolution, achat de sable pour la saison 2016-2017
  - 6.3 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, hiver 2016-2017
  - 6.4 - Résolution, acceptation de la soumission achat et épandage de gravier
  - 6.5 - Résolution, achat d'asphalte froid
  - 6.6 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTU
  - 6.7 - Résolution, mandat de WSP pour présenter une demande au programme d'aide financière FEPTU

## 7 - LÉGISLATION

7.1 - Résolution, adoption du règlement numéro 451-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus

7.2 - Adoption, du règlement numéro 452-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

## 8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Résolution, demande de dérogation mineure, succession M. Paul Roy (M. Nicolas Roy)

8.2 - Résolution, demande de dérogation mineure, M. Richard Lamontagne

8.3 - Résolution, demande de dérogation mineure de Mme Cathy Fortier

8.4 - Résolution, demande pour la coupe d'arbre

## 9 - SÉCURITÉ-INCENDIE

9.1 - Résolution, visites de prévention

9.2 - Résolution, adoption des lignes directrices en sécurité incendie

9.3 - Résolution, achat d'un détecteur de mouvement/chaaleur

## 10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Résolution, demande de budget party de fin de saison, épiluchette et spectacle de musique

10.2 - Résolution, rénovation du chalet des loisirs

## 11 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

## 12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Résolution, demande de Doryfor, installation de deux bornes d'arpentage

12.2 - Résolution, achat de ponceaux

12.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

## 13 - VARIA

## 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## ADOPTÉE

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

182-09-2016

#### 3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er août 2016

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le procès-verbal du 1er août 2016 soit adopté, et signé tel que présenté.

## ADOPTÉE

### 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Pont de la route Edmond Blais: Le maire, M. Adélarde Couture, indique qu'il a contacté le responsable du Ministère des Transports pour savoir si les travaux de réparation du pont seront faits cet automne, il attend toujours une réponse. Nous allons relancer le dossier dans les prochains jours

-Parc de la Place du Village: M. Jacques Audet, demande s'il était possible de réparer la pelouse qui a été endommagée, la directrice mentionne qu'elle va s'occuper de faire réparer la pelouse dans les prochaines semaines.

## **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

183-09-2016

### **5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-16**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 09-16 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 septembre 2016* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 106,083.28\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 09-16 telle que présentée. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2016** s'élève à: **106,083.28\$**.

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-16.

#### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **septembre 2016**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

184-09-2016

### **5.2 - Résolution, approbation des révisions budgétaires 2016 de l'OMH Saint-Camille**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on adopte le budget révisé 2016 de l'OMH Saint-Camille.

Le montant du déficit 2016 : 45,126\$

Les contributions :

- SHQ : 40,613\$
- Municipalité : 4,513\$

#### **ADOPTÉE,**

185-09-2016

### **5.3 - Résolution, colloque des directeurs municipaux, zone Beauce-Côte-Sud**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à participer au colloque de l'ADMQ, zone Beauce-Côte-Sud, qui se tiendra cette année à l'Hôtel Le Journal de Saint-Joseph-de-Beauce les 14 et 15 septembre prochains. Le coût d'inscription est de: 105.00\$.

**QUE** l'on paye tous les frais relatifs au colloque (frais de déplacement, repas, etc.);

#### **ADOPTÉE,**

186-09-2016

### **5.4 - Démission de Madame Johanne Faucher, comme administratrice de l'OMH St-Camille, motion de remerciements**

Lecture est faite d'une lettre de Madame Johanne Faucher indiquant qu'elle démissionne de son poste d'administratrice de l'OMH St-Camille, car elle est déménagée à Ste-Justine.

Un remplaçant sera nommé dans les prochaines semaines pour pourvoir le poste de Madame Johanne Faucher.

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS**  
**QUE** le conseil municipal adresse une motion de remerciements à Madame Johanne Faucher, administratrice de l'OMH de Saint-Camille, pour son implication au sein du conseil d'administration de l'OMH durant toutes ces années.

**ADOPTÉE,**

187-09-2016

**5.5 - Résolution, approbation du plan de relance de la MRC des Etchemins**

**CONSIDÉRANT** l'importance de doter la MRC des Etchemins d'orientations stratégiques, de développement économique et d'élaborer un plan d'action pour sa relance;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au profil socio-économique de la MRC des Etchemins, du diagnostic, des consultations des conseils municipaux, des experts sectoriels et des entreprises, promoteurs et porteurs de projet, neuf (9) principaux enjeux stratégiques ont été retenus :

- Accroissement de la population;
- Création d'emplois;
- Support / consolidation des entrepreneurs et organismes existants;
- Obtention d'un statut spécial projet pilote (MRC laboratoire);
- Augmentation des investissements dans tous les secteurs;
- Développement domiciliaire et de villégiature;
- Modernisation du secteur forestier;
- Développement de l'agriculture, acériculture et produit à valeur ajoutée (PVA) de l'érable;
- Développement récréotouristique.

**CONSIDÉRANT** la promesse électorale de Monsieur Philippe Couillard, Madame Dominique Vien et Monsieur Robert Dutil de doter la MRC des Etchemins de conditions particulières afin de stimuler son développement et de mettre en place une table ministérielle à sa disposition;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au dépôt et présentation du Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins qui a été réalisé par la firme Zins Beauchesne et associés, la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est **d'accord avec les neuf (9) principaux enjeux stratégiques de développement, mais n'est pas d'accord avec les actions retenues qui devront être revues au conseil des maires de la MRC des Etchemins :**

**QUE** La MRC des Etchemins fasse les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir trois (3) fonds spécifiques, et ce, après révision de la liste des actions retenues :

- Fonds « MRC laboratoire » de 1,2 million par année pour une période minimale de trois (3) années consécutives;
- Fonds d'études de 265 000 \$ sur trois (3) ans;
- Fonds spécifique de 500 000 \$ pour le secteur d'entreprises majeures sur le territoire.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ DES**

**CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve les neuf (9) principaux enjeux stratégiques du Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande à la MRC des Etchemins, de revoir et modifier les actions retenues au prochain conseil des maires de la MRC des Etchemins.

**ADOPTÉE,**

**188-09-2016**

**5.6 - Résolution, procédures administratives**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal, quant à l'administration municipale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille désire se doter d'une politique de paiement des factures, des comptes à recevoir et des taxes, et elle veut préciser les modes de paiement autorisés;

**PAR CES MOTIFS, IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille adopte une politique de paiement des factures, des comptes à recevoir et des taxes.

(Voir copie de la politique ci-annexée)

**ADOPTÉE,**

**6 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

**189-09-2016**

**6.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglçage), hiver 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré conformément au code municipal pour l'achat de sodium (sel à déglçage).

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète de gré à gré de la Compagnie Compass Minerals Canada Corp., 25 à 30 tonnes de sodium (sel à déglçage), au prix de 110\$/la tonne livrée (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

**190-09-2016**

**6.2 - Résolution, achat de sable pour la saison 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour l'achat de sodium (sel à déglçage).

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut que le sable et le sel soient mélangés dans un tamiseur pour un mélange uniforme;

**CONSIDÉRANT QUE** le sable fourni par Excavation Lafontaine inc. est de meilleure qualité pour les besoins d'un mélange homogène;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois offres pour le sable:

-SD Ménard inc.: 4,320.00\$ (taxes en sus)

-Pat Foresterie inc.: 5,400.00\$ (taxes en sus)

-Les Excavations Lafontaine inc.: 5,895.00\$ (taxes en sus)

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré de la Compagnie: Excavation Lafontaine inc., 450 tonnes de sable, au prix de total de : 5,895\$ (taxes en sus) transport inclus pour la préparation du sable salé pour la saison hivernale 2016-2017.

**QUE** le conseil municipal a décidé d'opter pour l'entrepreneur Excavation Lafontaine inc. qui a l'équipement requis pour préparer un mélange plus homogène (sel et sable) avec un sable de meilleure qualité, et de ne pas prendre les plus basses cotations.

**Le vote pour: 4**

**Le vote contre: 1**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,**

191-09-2016

**6.3 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, hiver 2016-2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2016-2017 à 3300\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE**

192-09-2016

**6.4 - Résolution, acceptation de la soumission achat et épandage de gravier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre soumissionnaires pour l'achat et l'épandage de gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit et après étude sont conformes aux spécifications demandées.

Liste des soumissionnaires:

**-Les Excavations Lafontaine Inc.**

Gravier bleu 0-3/4" (MG20) livré rang 2 est et ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 12.99\$/la tonne

Gravier 0-3/4"(MG-20) livré dans les rangs A et B, St-Jospeh Est et Ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 12.54\$/la tonne

Gravier brut livré dans les rangs 3 Ouest et 4 Ouest, quantité de 400 à 600 tonnes métriques: 9.49\$/la tonne

**-SD Ménard Inc.**

Gravier bleu 0-3/4" (MG20) livré rang 2 est et ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 13.68\$/la tonne

Gravier 0-3/4"(MG-20) livré dans les rangs A et B, St-Jospeh Est et Ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 9.67\$/la tonne

Gravier Brut livré dans les rangs 3 Ouest et 4 Ouest, quantité de 400 à 600 tonnes métriques: 6.67\$/la tonne

**-Carrière Sainte-Rose (Steeve Provençal) Inc. (soumissionnaire exclu,**

**non conforme)**

Gravier bleu 0-3/4" (MG20) livré rang 2 est et ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 12.95\$/la tonne

Gravier 0-3/4"(MG-20) livré dans les rangs A et B, St-Jospeh Est et Ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 12.95\$/la tonne

Gravier Brut livré dans les rangs 3 Ouest et 4 Ouest, quantité de 400 à 600 tonnes métriques: 0\$/la tonne (aucun prix)

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal accepte la soumission de SD Ménard Inc. pour le projet d'achat et épandage de gravier, à Saint-Camille.

**QUE** la compagnie :SD Ménard Inc. est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme aux spécifications demandées.

**SD Ménard Inc. :**

Gravier bleu 0-3/4" (MG20) livré rang 2 est et ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 13.68\$/la tonne

Gravier 0-3/4"(MG-20) livré dans les rangs A et B, St-Jospeh Est et Ouest, quantité 1000 à 1200 tonnes métriques: 9.67\$/la tonne

Gravier brut livré dans les rangs 3 Ouest et 4 Ouest, quantité de 400 à 600 tonnes métriques: 6.67\$/la tonne

**ADOPTÉE,**

#### **6.5 - Résolution, achat d'asphalte froid**

**Cet item est remis à une réunion subséquente de ce conseil.**

193-09-2016

#### **6.6 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU**

**Attendu que :** La Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE:**

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

**ADOPTÉE,**

194-09-2016

**6.7 - Résolution, mandat de WSP pour présenter une demande au programme d'aide financière FEPTU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme d'ingénierie WSP a été mandatée pour préparer notre plan d'intervention dans le cadre de la nouvelle taxe d'accise sur l'essence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite présenter une demande dans le cadre du programme FEPTU;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite mandater la firme d'ingénierie WSP, pour préparer et présenter une demande dans le cadre dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires seront selon les taux suivants (avant taxes):

-ingénieur: 90\$/l'heure;

-Technicien: 70\$/l'heure;

-Auxiliaire: 50\$/l'heure.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité mandate la firme d'ingénierie WSP, pour présenter une demande dans le cadre du programme FEPTU;

**QUE** le budget soit fixé approximativement à 1000\$/avant taxes et selon les heures réelles effectuées.

**ADOPTÉE,**

**7 - LÉGISLATION**

195-09-2016

**7.1 - Résolution, adoption du règlement numéro 451-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devait l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par règlement;

**ATTENDU QUE** la présentation du règlement s'est fait lors de la séance régulière du le lundi 1er août 2016;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du règlement a été publié le 2e jour d'août 2016;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Camille;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1er août 2016;

**En conséquence, il est proposé par: Monsieur Richard Pouliot appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le règlement no. 451-2016 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus, lequel, notamment, énonce la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil municipal et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;

Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;

Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des élus**

Le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Camille, voir copie complète à **l'annexe A**.

#### **Article 4 Code d'éthique et déontologie des élus**

Le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Camille, version définitive est adoptée à la séance régulière du 6 septembre 2016.

**Article 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et abrogera le règlement numéro 427-2014, le 6 septembre 2016.**

**ADOPTÉE,**

196-09-2016

#### **7.2 - Adoption, du règlement numéro 452-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 indiquant qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par règlement;

**ATTENDU QUE** la présentation du règlement s'est faite le 1<sup>er</sup> août 2016 ainsi qu'une consultation des employés relativement au de règlement qui s'est tenue le 12 août 2016

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du règlement sera publié le 2<sup>e</sup> jour d'août 2016;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QU'**il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement 452-2016 ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1      Preamble**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2      Object**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

**Article 3      Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, voir copie complète à l'**annexe B**.

**Article 4      Code d'éthique et déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, version définitive est adoptée à la séance régulière du 6 septembre 2016.

**Article 5      Le règlement entre en vigueur conformément à la loi et abrogera le règlement numéro 415-2012, le 6 septembre 2016.**

**ADOPTÉE,**

**8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

197-09-2016

**8.1 - Résolution, demande de dérogation mineure, succession M. Paul Roy (M. Nicolas Roy)**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de dérogation mineure de M. Nicolas Roy, pour la construction d'un abri forestier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du Règlement de zonage cause un préjudice au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme pour faire suite à sa réunion tenue le 23 août dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte la dérogation mineure pour permettre à la succession de M. Paul Roy (Monsieur Nicolas Roy), lot 5 325 046, l'implantation d'un abri forestier à dix mètres de la ligne latérale au lieu de vingt mètres.

**ADOPTÉE,**

198-09-2016

**8.2 - Résolution, demande de dérogation mineure, M. Richard Lamontagne**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande dérogation mineure de M. Richard Lamontagne pour la construction d'un garage résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE le demandeur a démontré par ses arguments que** l'application du Règlement de zonage et d'urbanisme lui cause un préjudice ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Lamontagne est de permettre la construction d'un garage de 40' X 30' de façade pour une superficie de 1200pi<sup>2</sup> excédant ainsi la norme de superficie autorisée;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme pour faire suite à sa réunion tenue le 23 août dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure en ajoutant la condition de réaliser les travaux de démolition complète du cabanon existant pendant la durée du permis de construction du garage projeté.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal adopte la dérogation mineure selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui propose d'enlever ou de démolir le cabanon de 154pi<sup>2</sup> pour permettre la construction du garage résidentiel de 40' X 30', pour une superficie totale de 1200 pi<sup>2</sup> excédent ainsi d'environ 384 pi<sup>2</sup> de la superficie autorisée, dans le cas où le cabanon reste en place, la superficie du garage devra respecter la réglementation soit 662pi<sup>2</sup> .

**ADOPTÉE,**

199-09-2016

**8.3 - Résolution, demande de dérogation mineure de Mme Cathy Fortier**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande dérogation mineure de Mme Cathy Fortier, pour la construction d'un chalet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du Règlement de lotissement cause un

préjudice sérieux au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nature de la demande est de permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur au chemin inférieure à la norme de 45 m pour la construction d'une résidence secondaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de lotissement de l'arpenteur Stéphane Lemay ajoute une superficie de terrain de 1730.7 m<sup>2</sup> (18,521 pi<sup>2</sup>) au lot existant de 5571.7 m<sup>2</sup>. Suite à l'acquisition de cette partie de lot, la superficie totale du terrain sera de 7292. M2 (conforme au règlement).

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme pour faire suite à sa réunion tenue le 23 août dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal adopte la dérogation mineure de Madame Cathy Fortier pour autoriser le projet de lotissement d'un terrain afin de permettre la construction d'une résidence secondaire.

**ADOPTÉE,**

200-09-2016

#### **8.4 - Résolution, demande pour la coupe d'arbre**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 23 août dernier relativement à une demande de coupe d'un arbre dans le périmètre urbain, en façade du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Carole Bussièrès demande la coupe d'un érable, et la raison invoquée est que les branches touchent au toit, et qu'elles peuvent causer des dommages à sa maison;

**CONDIÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme pour faire suite à sa réunion tenue le 23 août dernier recommande l'élagage des branches de l'arbre pour qu'elles ne touchent plus au toit;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la municipalité de Saint-Camille approuve la demande selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et recommande à Mme Carole Bussièrès l'élagage des branches de l'arbre pour l'empêcher de toucher au toit, car l'arbre est sain.

**ADOPTÉE**

#### **9 - SÉCURITÉ-INCENDIE**

201-09-2016

##### **9.1 - Résolution, visites de prévention**

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma de sécurité incendie recommande de faire des visites de prévention à chaque année pour 20% des résidences des Municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE** M. David Blanchet et M. Frédéric Lamontagne sont disponibles pour l'hiver 2016-2017 pour effectuer des visites de prévention sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** M. David Blanchet a sa formation d'officier, et que M.

Frédéric Lamontagne a sa formation de pompier 1, et qu'ils sont formés pour effectuer les visites de prévention;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis accepte de déboursier un montant de 10\$ par résidence pour les visites de prévention qui seront réalisées par M. David Blanchet et M. Frédéric Lamontagne ou tout autre pompier ayant sa formation de pompier 1.

**ADOPTÉE,**

202-09-2016

**9.2 - Résolution, adoption des lignes directrices en sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins a adopté au conseil des maires du 8 juin 2016, les lignes directrices en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de ces lignes directrices est d'assurer une efficacité maximale des intervenants en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille doit également procéder à l'acceptation des lignes directrices en sécurité incendie relativement à la description des tâches d'un pompier, d'une recrue, et d'un directeur incendie.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la municipalité de Saint-Camille adopte les lignes directrices en sécurité incendie de la MRC des Etchemins telles que présentées. (Voir copie du document ci-annexé).

**Lignes directrices en sécurité incendie, table des matières:**

-Établissement de lignes directrices	: LD-2014-01.....	3
-Système de commandement	: LD-2014-02.....	4
-Équipements de protection obligatoires:	LD-2014-03.....	6
-Système de dénombrement	: LD-2014-04.....	7
-Formations obligatoires	: LD-2014-05.....	8
-Système de communication	: LD-2014-06.....	11
-Monoxyde de carbone	: LD-2014-07.....	12
-Conduite d'un véhicule d'urgence	: LD-2016-08.....	14
-Port de la ceinture de sécurité	: LD-2016-09.....	17
-Description des tâches d'un pompier	: LD-2016-10.....	18

**ADOPTÉE,**

203-09-2016

**9.3 - Résolution, achat d'un détecteur de mouvement/chaleur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut doter son service incendie d'un détecteur de mouvement et chaleur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut prendre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal du Québec et veut négocier de gré à gré l'achat d'un détecteur de mouvement et chaleur.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) OUE** la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré, un détecteur de mouvement et chaleur. Le coût d'achat du détecteur se chiffre à environ 900\$/ taxes en sus.

**ADOPTÉE,**

## **10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

204-09-2016

### **10.1 - Résolution, demande de budget party de fin de saison, épiluchette et spectacle de musique**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille veut tenir un party au parc de la Place du Village (épiluchette de blé d'Inde et spectacle de musique);

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille octroie un budget de cinq cents dollars (500.00\$) pour l'organisation du party de fin d'été au parc de la Place du Village (épiluchette de blé d'Inde et spectacle de musique);

**ADOPTÉE,**

205-09-2016

### **10.2 - Résolution, rénovation du chalet des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rénovation ont débuté à la fin août au chalet des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** suite la démolition, l'entrepreneur nous a exposé quelques problèmes, l'accès à la boîte électrique, la salle de bain et la vanité à installer à l'extérieur pour plus de dégagement dans les salles de bain. Tuyaux d'eau à déplacer et à cacher derrière une armoire avec portes.

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prioritaires, et respectent les normes du code du bâtiment;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité accepte les changements à apporter pour les salles de bain, pour cacher la boîte électrique, et l'armoire pour recouvrir le chauffe-eau.

**QUE** le coût à payer pour ces travaux supplémentaires s'élève à 2,244.00\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

## **11 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

**-Marché de Noël:** Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'elle a reçu une demande concernant la tenue d'un Marché de Noël, elle indique que les participantes souhaitent obtenir l'appui de la municipalité pour l'organisation cette activité.

**-La boîte à films, la boîte à shows:** Mme Thérèse Blanchet mentionne que la programmation prévue cette année est de 7 films pour enfants, et

de 5 shows à l'auditorium de l'école des Appalaches. Elle indique aussi qu'il y a une possibilité d'acheter des forfaits pour les shows. Une annonce sera publiée au bulletin municipal pour ces activités.

**-Voirie:** Les travaux de voirie se poursuivent dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal durant tout le mois d'août.

**-Incendie:** M. Adélarde Couture, maire indique qu'il a assisté à une réunion du comité intermunicipal et que les règlements généraux ont été vérifiés et seront modifiés selon les suggestions du comité.

**-Loisirs :** Mme Stéphanie Deblois mentionne que l'appel de candidatures a été lancé pour remplacer la technicienne en loisirs intermunicipaux qui a quitté son poste le 31 août dernier. Le comité de sélection a été formé, et les personnes intéressées ont jusqu'au 9 septembre pour déposer leur candidature.

**-Signalisation:** M. Jocelyn Pouliot indique que le dossier des panneaux d'identification des rues est à suivre prochainement.

**- Maire:** Le maire indique qu'il a assisté au conseil des maires, à la réunion de la boîte à shows, à une rencontre à la MRC des Etchemins avec M. Jean-François Legault, à une rencontre avec G.C. Bois Franc inc, à une réunion de travail du conseil, à une réunion sur le plan de relance de la MRC des Etchemins, au conseil d'administration de la MRC des Etchemins, à la réunion sur la Régie intermunicipale d'incendie, il a également assisté à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

## **12 - CORRESPONDANCE**

206-09-2016

### **12.1 - Résolution, demande de Doryfor, installation de deux bornes d'arpentage**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de Doryfor Inc. pour l'installation de deux bornes d'arpentage sur la rue de la Fabrique sur une distance d'un kilomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** Doryfor Inc. veut être mandataire pour le service de vérification de taximètre pour les propriétaires de taxi;

**CONSIDÉRANT QUE** Doryfor Inc. doit faire étalonner un segment de route d'un kilomètre par un arpenteur accrédité qui installera deux bornes pour valider le fonctionnement du taximètre;

**CONSIDÉRANT QUE** La Compagnie Doryfor sera responsable de payer tous les frais inhérents à l'installation et l'entretien des bornes d'arpentage ou de tout dommage résultant de l'installation desdites bornes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille autorise l'installation de deux bornes d'arpentage sur une distance d'un kilomètre sur la rue de la Fabrique.

**ADOPTÉE,**

207-09-2016

### **12.2 - Résolution, achat de ponceaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de ponceaux, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré du Magasin Coop Sainte-Justine, BMR., des ponceaux pour l'amélioration du réseau routier municipal. Le coût total pour l'achat de ponceaux s'élève à 3,971.43 (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

208-09-2016

**12.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** La Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse-Etchemins. Le coût de la contribution pour 2016 s'élève à : 170.00\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

**13 - VARIA**

Aucun point n'est ajouté au varia.

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

**15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h15.

---

Adélarde Couture, maire

---

Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**